

**REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022 A MONTPELLIER (34)**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE D'UNE COMMISSION SPORTIVE
Mandature 2020 / 2024**

Les élections des Commissions Sportives de la Ligue Motocycliste Occitanie se tiendront le samedi 5 février 2022 à Montpellier (34).

Nombre de postes à pourvoir :

Commission Motocross -----2 membres

Commission Enduro et Endurance Tout Terrain-----1 membre

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la LMOC :

- ✓ Être âgés de plus de 18 ans ;
- ✓ Être licenciés à la FFM au sein d'un groupement sportif ou d'un Club de tourisme affilié à la LMOC ;
- ✓ Présenter leur candidature soit directement, soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un Club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la LMOC, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la LMOC au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le **vendredi 21 janvier 2022 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi ;
- ✓ Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission Sportive à l'exception des Comités et instances disciplinaires.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la LMOC, le Comité Directeur procède à l'élection des Membres des Commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer le vendredi 21 janvier 2022 au plus tard sous les formes requises au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA.

**REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022 A MONTPELLIER (34)**

**ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE D'UNE COMMISSION SPORTIVE
Mandature 2020 / 2024**

Nombre de postes à pourvoir :

Commission Motocross -----2 membres

Commission Enduro et Endurance Tout Terrain-----1 membre

Je, soussigné(e)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Licence : Club :

Date de naissance :

Déclare être candidat(e) au sein de la Commission suivante :

Motocross

Enduro et Endurance Tout Terrain

Rappel : les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission Sportive.

Fait à :, le :

Signature du (de la) candidat(e)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, le vendredi 21 janvier 2022 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

**REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022 A MONTPELLIER (34)**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE D'UN COLLEGE
Mandature 2020 / 2024**

Les élections des Collèges de la Ligue Motocycliste Occitanie se tiendront le samedi 5 février 2022 à Montpellier (34).

Nombre de postes à pourvoir :

Collège formation-----1 membre

Collège communication -----1 membre

Les candidats devront, conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la LMOC :

- ✓ Être âgés de plus de 18 ans ;
- ✓ Être licenciés à la FFM au sein d'un groupement sportif ou d'un Club de tourisme affilié à la LMOC ;
- ✓ Présenter leur candidature soit directement, soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un Club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la LMOC, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la LMOC au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le **vendredi 21 janvier 2022 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi ;
- ✓ Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission Sportive à l'exception des Comités et instances disciplinaires.

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la LMOC, le Comité Directeur procède à l'élection des Membres des Collèges et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer le vendredi 21 janvier 2022 au plus tard au plus tard sous les formes requises au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA.

**REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022 A MONTPELLIER (34)**

**ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE D'UN COLLEGE
Mandature 2020 / 2024**

Selon l'article 7 du règlement intérieur de la LMOC, les Collèges se composent ainsi :

Collège formation-----1 membre

Collège communication -----1 membre

Je, soussigné(e)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Licence : Club :

Date de naissance :

Déclare être candidat(e) au sein du Collège suivant :

Collège communication

Rappel : Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission Sportive à l'exception des Comités et instances disciplinaires.

Fait à :, le :

Signature du (de la) candidat(e)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, le vendredi 21 janvier 2022 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

**REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022 A MONTPELLIER (34)**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DU
TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE
Mandature 2020 / 2024**

Les élections des Membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage (TRDA) de la Ligue Motocycliste Occitanie se tiendront le samedi 5 février 2022 à Montpellier (34).

Nombre de postes à pourvoir : **4 postes vacants.**

- ✓ Les membres sont notamment choisis en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive.
- ✓ L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.
- ✓ La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur.
- ✓ Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la LMOOC au moins quinze jours avant la date de l'élection soit le **vendredi 21 janvier 2022 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, accompagnées du bulletin judiciaire n°3.
- ✓ Le Président du TRDA est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer le vendredi 21 janvier 2022 au plus tard au plus tard sous les formes requises au secrétariat de la LMOOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA.

**REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU SAMEDI 5 FEVRIER 2022 A MONTPELLIER (34)**

**ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE DU
TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE
Mandature 2020 / 2024**

Extrait de l'article 3 du Code de Discipline et d'Arbitrage de la LMOC :

Il est institué au niveau régional un organe disciplinaire de première instance, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, investi du pouvoir disciplinaire et d'arbitrage à l'égard des associations affiliées à la Ligue, des membres licenciés de ces associations et des Comités Départementaux. Cet organe se compose de trois membres au moins et dix membres au maximum choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive. L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire. La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur. Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins quinze (15) jours avant la date des élections accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Je, soussigné(e)

Demeurant :

Code postal : Ville :

Licence : Club :

Date de naissance :

Je déclare être candidat(e) au sein du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage de la LMOC.

J'accompagne à la présente candidature **mon bulletin judiciaire n°3.**

Fait à :, le :

Signature du (de la) candidat(e)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, le vendredi 21 janvier 2022 au plus tard au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).